

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	21 000		21 000	6,93	61 000	11,61
211000 TERRAINS	21 000		21 000	6,93	61 000	11,61
Constructions	240 720	100 568	140 152	46,28	420 103	79,97
213000 CONSTRUCTIONS BEAUCHAMPS	189 000		189 000	62,41	189 000	35,98
213100 CONSTRUCTION AQUEDUC					360 000	68,53
213500 INSTALL. GENERALES-AGENCEMENTS	51 720		51 720	17,08	51 720	9,85
281300 AMORTISSEMENT IMMEUBLE BEAUCHAMPS		68 591	-68 591	-22,64	-59 141	-11,25
281310 AMORT IMMEUBLE AQUEDUC					-94 550	-17,99
281350 AMORTISSEMENT AGENCEMENTS		31 976	-31 976	-10,55	-26 926	-5,12
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	20 047		20 047	6,62	20 047	3,82
271000 TITRES IMMO - MELPOMENE	20 001		20 001	6,61	20 001	3,81
271101 TITRES PARIS CONCORDE	46		46	0,02	46	0,01
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	281 767	100 568	181 199	59,84	501 149	95,40
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	153		153	0,05		
401000 COLLECTIF FOURNISSEUR	153		153	0,05		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 396		2 396	0,79	7 388	1,41
445510 TVA A DECAISSER					6 748	1,28
445660 TVA 20% DEDUCTIBLE	206		206	0,07	460	0,09
445670 CREDIT DE TVA	1 940		1 940	0,64		
445860 TVA/ FCT NON PARVENUE	250		250	0,08	180	0,03
. Autres	49 124		49 124	16,22		
467200 UML SERVICES	49 000		49 000	16,18		

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF
DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023				31/12/2022	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
467300 NOTAIRE REGNIER VENTE AQUEDUC	24		24	0,01		
467400 NOTAIRE REGNIER VENTE BEAUCHAMP	100		100	0,03		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	69 944		69 944	23,10	16 761	3,19
512100 CREDIT AGRICOLE	59 944		59 944	19,80	253	0,05
512200 CAISSE D'EPARGNE	10 000		10 000	3,30	16 509	3,14
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	121 616		121 616	40,16	24 149	4,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	403 383	100 568	302 816	100,00	525 299	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
--------	---	---

Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	0,33	1 000	0,19	
101000 CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	0,33	1 000	0,19	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	-132 950	-43,89	-111 821	-21,28	
119000 REPORT A NOUVEAU	-132 950	-43,89	-111 821	-21,28	
Résultat de l'exercice	284 593	93,98	-21 129	-4,01	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	TOTAL(I)	152 643	50,41	-131 950	-25,11
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
	TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
	TOTAL (III)				
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts	141 185	46,62	499 305	95,05	
164000 EMPRUNTS 0890447 CA BEAUCHAMPS	141 037	46,58	151 001	28,75	
164100 EMPRUNTS 0953905 CE AQUEDUC			347 510	66,15	
168840 INTERETS C.N.E. BEAUCHAMPS 0890447	148	0,05	157	0,03	
168841 INTERETS C.N.E. AQUEDUC 09503905			637	0,12	
. Découverts, concours bancaires	29	0,01			
518100 COMMISSIONS CE	29	0,01			
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers	3 810	1,26	4 810	0,92	
165000 DEP TS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	3 810	1,26	4 810	0,92	
. Associés			142 208	27,07	
455000 JOSSELIN SOURIS			142 208	27,07	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 816	0,93	2 951	0,56	
401000 COLLECTIF FOURNISSEUR	1 316	0,43	1 316	0,25	
408100 FACTURES NON PARVENUES	1 500	0,50	1 634	0,31	
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			7 975	1,52	
445710 TVA 20% COLLECTEE ENC			7 975	1,52	
. Etat, obligations cautionnées					

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 333	0,77		
447300 TAXE LOGEMENT VACANT	2 333	0,77		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	150 173	49,59	657 249	125,12
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	302 816	100,00	525 299	100,00

455 Invest
Société à responsabilité limitée au Capital de 1 000 euros
9 rue de l'Aqueduc 75010 PARIS
821 108 172 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 Juin 2024

L'an deux mille vingt trois et le 27 juin à 14h, les associés de la société 455 Invest ont été convoqués par le gérant.

M. Josselin SOURIS préside la réunion en sa qualité de gérant.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **284 593 euros** de la manière suivante :

- Au report à nouveau **284 593 euros**

Soit au total une somme de **284 593 euros** égale au montant du résultat.

A l'issue de l'affectation le montant du report à nouveau sera de **151 643 euros**

Les associés constatent que la réserve légale est entièrement dotée et que les capitaux propres se montent à **152 643 euros** suite à cette affectation **et sont en conséquence supérieurs à la moitié du capital social.**

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes lors des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.



Monsieur SOURIS JOSSELIN
Gérant

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 Juin 2024

L'an deux mille vingt trois et le 27 juin à 14h, les associés de la société 455 Invest ont été convoqués par le gérant.

M. Josselin SOURIS préside la réunion en sa qualité de gérant.

Monsieur Josselin SOURIS rappelle l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au gérant
- Affectation des résultats de l'exercice écoulé
- Conventions réglementées
- Rémunération du gérant
- Pouvoirs pour formalités

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- Le texte des décisions soumises aux associés
- Les comptes annuels de la société 455 Invest

Il souligne que ces documents ont été adressés et/ou tenus à la disposition des associés depuis plus de huit jours. Les associés lui en donnent acte et déclarent avoir été régulièrement convoqués.

M. Josselin SOURIS donne lecture de l'exposé des motifs des projets de décisions présentés

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023** approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023** lesquels font apparaître un bénéfice de 284 593 **euros**.

En conséquence, les associés donnent quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **284 593 euros** de la manière suivante :

- Au report à nouveau **284 593 euros**

Soit au total une somme de **284 593 euros** égale au montant du résultat.

A l'issue de l'affectation le montant du report à nouveau sera de **151 643 euros**

Les associés constatent que la réserve légale est entièrement dotée et que les capitaux propres se montent à **152 643 euros** suite à cette affectation **et sont en conséquence supérieurs à la moitié du capital social.**

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes lors des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant concernant les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuvent la convention de trésorerie conclue avec la société UML services (société sœur) au cours de l'exercice.

Au titre de l'exercice écoulé, une convention de trésorerie visée à l'article L 223-19 du Code de commerce a été conclue avec la société UML services (société sœur).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés approuvent le versement des rémunérations suivantes du gérant en rémunération de ses fonctions et du travail effectué pour la société au cours de l'exercice clos le **31/12/2023** :

- Rémunération nette versée : **0,00 euros**
- Charges sociales supportées par la société : **0,00 euros**

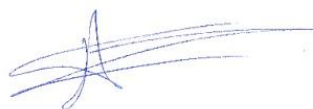
Pour le prochain exercice qui se clôturera le 31/12/2024 aucune rémunération ne sera versée au gérant, en revanche les dépenses engagées pour la société et les frais exposés dans le cadre du mandat seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur SOURIS JOSSELIN
Gérant